



Qui peut voter ?

- Tout-e-s adhérent-e-s de plus de 16 ans peuvent prendre part au vote s'il a émargé.*
- Les salariés, stagiaires et volontaires en Service Civiques peuvent voter mais ne sont pas éligibles aux mandats proposés.

QUI EST INVITÉ ?



- Tous les votants
- Tous les aînés, indépendamment de leur âge
- Des représentants du CD et de l'EN

ORDRE DU JOUR

La proposition d'ordre du jour se trouve dans le dossier congrès. Elle sera soumise au vote avec le vote 2. Elle pourra être amendée en fonction des besoins.

LES RÈGLES QUI CADRENT TOUS LES VOTES,

Les règles suivantes s'appliquent en permanence :

- > Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis
- > Le vote est personnel et nul ne peut disposer de plus d'une voix
- > Le référentiel du vote est toujours par rapport au nombre de personnes en capacité de voter, c'est-à-dire ayant émargé à l'ouverture ou pendant la séance. L'émargement se fait obligatoirement en début de congrès régional. Le nombre d'émargements est corrigé à l'arrivée de tout nouveau participant en droit de voter. Les départs avant la clôture de la séance ne modifient pas le nombre de votants défini par le nombre d'émargements.

QUI EST EN CHARGE DES VOTES ?, ≥ 2 SCRUTATEURS + 1 ADJOINT ≤

Au début du congrès, l'équipe régionale lancera un appel à candidature pour désigner **deux scrutateurs**. S'il y a uniquement deux candidats, le vote sera à la **majorité absolue**, s'il y a plus de deux candidats, le vote sera à la **majorité relative**. Une fois élus, ils seront en charge du **décompte des voix** et de **s'assurer de la régularité des votes**. L'équipe régionale désignera un adjoint pour assister ces scrutateurs dans leur mission (procédures, compte-rendu, outils numérique, émargement). Ces trois personnes seront en charge de valider le compte-rendu de décision du congrès.

Les scrutateurs seront élus à main levées. Si une personne s'oppose au vote à main levée, un vote en ligne via Balotillo sera mis en place. L'équipe régionale désignera **deux scrutateurs temporaires volontaires pour mener à bien les premiers votes (modalités et scrutateurs)**. **Les candidats à la fonction pourront être désignés temporairement.**

LE VOTE DES MODALITÉS DE VOTE

Au début du congrès les modalités de votes présentées ici seront soumises au vote afin qu'elles correspondent à la démocratie souhaitée par les adhérents de la région. Seules les parties en **gras** sont soumises au vote puisque le reste est issu de nos textes.

Les modalités de votes seront votées à main levées par deux scrutateurs temporaires désignés par l'équipe régionale. Les candidats à la fonction pourront être désignés temporairement.

* : Si la personne est adhérente dans l'une des structures de la région, y compris l'échelon régional et les structures nationales présentes dans la région (Les Tronches) .

LES DIFFÉRENTS VOTES ET ÉLECTIONS

LA LISTE DES VOTES

Vote 1 : Scrutateurs et Modalités de votes

Voir explication en 1ère page - **Mains levées** à majorité absolue

Vote 2 : Vote de l'ordre du jour

Un documents sera soumis au vote. En cas de modification (sauf retard), il sera modifiés et resoumis au vote - **Mains levées à majorité absolue**

Vote 3a, 3b & 3c : Vote des rapports

Deux documents seront soumis au vote séparément : Le rapport moral et le rapport financier - **Mains levées** à majorité absolue

Vote 4 : Vote des orientations financières

Document présentant les orientations financières de la région sur 2025 - **Mains levées** à majorité absolue

Vote 5 : Vote du Plan d'Action Régional (PAR)

Document présentant le plan d'action de la région sur 2 ans - **Mains levées** à majorité absolue

Vote 6 : Vote des vœux, motions et résolutions

Voir pages suivantes - **Mains levées** à majorité absolue

Vote 7 : Élections 2025

Élections nominatives pour l'équipe régionale, les missions institutionnelles et les délégués à l'AG - **A bulletin secret via Balotillo** à majorité absolue ou relative (voir pages suivantes)

Horaires des votes et clotures

Les votes 1 et 2 auront lieu au début du congrès selon l'ordre du jour communiqué (horaire d'ouverture communiqué à l'inscription).

L'ordre et les horaires des autres votes inclus dans l'ordre du jour et sont susceptibles d'être modifiés si l'ordre du jour est modifié (il sera alors re-voté pour être valable - Hors retard).

La cloture de chaque vote et la force de vote seront annoncés en début du vote par les scrutateurs.

Règles de procédure de l'AG 2024 :



Si ce document n'est pas assez précis ou que ces règles de procédures ne sont pas validées, on considère que ce sont les règles de procédure de la dernière Assemblée Générale qui seront en vigueur.

LES DIFFÉRENTS VOTES ET ÉLECTIONS

LE VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

La proposition d'ordre du jour sera fournie en amont du congrès. En fonction des besoins, l'équipe d'organisation du congrès peut encore le modifier jusqu'à l'ouverture du congrès. Nous proposons de voter ce document **à la majorité absolue**. Puisque tous les participants auront accès à ce document en avance, nous invitons les participants qui ne consentent pas à l'ordre du jour à solliciter l'équipe régionale pour trouver une solution en amont de l'ouverture. *Ce vote n'est pas statutaire mais est un usage dans l'association.*

Concrètement comment cela va se passer ?

- La proposition d'ordre du jour est disponible 15j avant le congrès (sous réserve de modification).
- Si vous avez des questions ou des objections sur l'ordre du jour, vous en parlez avec l'équipe régionale qui l'ajuste au besoin.
- En début de congrès régional, l'ordre du jour est présenté.
- Les scrutateurs demandent si l'assemblée valide cet ordre du jour
 - Si le nombre de personne validant la proposition est suffisant, la proposition d'ordre du jour est validée par le congrès par un vote à la majorité absolue et à mains levées
 - S'il n'y a pas de validation, l'équipe régionale doit proposer un nouvel ordre du jour.

LE VOTE DES RAPPORTS

Tu seras amené à voter les rapports **moral, d'activité et financier**, qui seront présentés par l'équipe régionale lors du congrès, en répondant à la question suivante :

Approuvez-vous le rapport moral (ou activité ou financier) 2024 qui viens de vous être présenté ?

- **“POUR”** signifie que tu estimes que le congrès approuve la politique menée (ou les activités menées ou l'utilisation des moyens financiers) par l'équipe régionale depuis le dernier congrès
- **“CONTRE”** signifie que tu estimes que ce n'est pas le cas
- **“ABSTENTION”** signifie que tu n'arrives pas à te positionner

Nous vous proposons de voter les rapports séparément par un vote à la majorité absolue et à mains levées.

Que se passe t'il si un rapport n'est pas validé ?

L'équipe régionale se réunit et peut proposer de :

- Réorienter son action
- Se démettre de la responsabilité (équivalent à une démission)
- Proposer un nouveau rapport (financier ou d'activité) plus précis (si le congrès le souhaite)

LES DIFFÉRENTS VOTES

LE VOTE DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Le plan d'action régional doit être soumis au vote tous les 2 ans.

Nous vous proposons de voter le plan d'action régional par un vote à la mains levées et à la majorité absolue.

LE VOTE DES VŒUX, MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

Les vœux, motions et résolutions sont des outils qui permettent de faire des propositions ou des demandes visant à faire évoluer le fonctionnement de l'association. Ces outils, si tu ne les connais pas encore, te seront présentés au congrès !

Nous vous proposons de voter les vœux, motions et résolutions séparément à mains levées et à la majorité absolue.



MAIS QU'EST-CE QUE BALOTILLO ??

Pour les élections, nous proposons de passer par Balotillo, mais qu'est-ce que c'est ?

Balotillo est une plateforme permettant de faire des votes en ligne de façon sécurisée et anonyme.

Puisqu'il s'agit d'une solution numérique, cela implique que tous les membres votants doivent être en capacité de se connecter à une adresse email pour voter. Un ordinateur sera disponible pour accéder à internet si un votant n'a pas d'appareil qui le permet.

LES ÉLECTIONS

Hors scrutateurs - Sont éligibles et électeur-ric-e-s au congrès régional tous les membres ayant atteint l'âge de 16 ans avant la date de la tenue du congrès régional et à jour de leur cotisation dans la région sauf pour les missions institutionnelle (organisation et trésorerie) qui nécessitent d'avoir 18 ans. Les volontaires en Service Civique et salariés ne sont pas éligibles car en contrat avec l'association.

NOUS ÉLIRONS :

4 Délégués à l'assemblée Générale

Ce sont les personnes qui représenteront la voix de notre région à l'AG 2025.

Selon le règlement, l'élection a lieu au scrutin à un tour et à la majorité absolue. En cas d'ex-æquo, il sera procédé à un tirage au sort. Des suppléant-e-s sont également élu-e-s.



Nous proposons d'élire les délégués en binôme (un titulaire et un suppléant) par des votes à bulletins secrets **via Balotillo**. Les élections seront à la majorité absolue.

Les membres de l'équipe régionale

L'équipe régionale est chargée de mettre en œuvre les objectifs de développement, de gestion, de formation et d'animation fixés par le congrès régional en conformité avec les statuts, le règlement général et les décisions de l'assemblée générale.

L'équipe régionale est également chargée d'animer le réseau des responsables d'unité sur son territoire.

L'équipe régionale est chargée d'assurer la réunion du comité régional et du congrès régional.

L'équipe régionale est garante de la réalité démocratique des structures locales d'activité et de leurs assemblées plénières locales et doit se donner les moyens d'y envoyer un-e représentant-e à chaque tenue de celles-ci.

L'article 5.2 du règlement prévoit une élection par liste à la majorité absolue. S'il y a deux candidats ou plus, deux listes ou plus, en présence, seule la majorité relative est alors requise.



Nous proposons de voter pour les listes candidates par des votes à bulletins secrets **via Balotillo**. Les élections seront à la majorité absolue si une seule liste est candidate ou à la majorité relative sinon.

Les personnes en charge des missions institutionnelles pour l'échelon régional

C'est "la" grande différence avec les congrès précédent. Dans le cadre du changement des textes de références des EEDF, nous allons voter plusieurs personnes sur différentes missions qui sont présentées en page suivante.



Nous proposons de voter pour les responsables institutionnels par des votes à bulletins secrets via Balotillo. Les élections seront à la majorité absolue.



LES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

Mandats 2025-2027

Quatre missions institutionnelles sont spécifiées dans nos textes :

ORGANISATION



~~TRÉSORERIE~~



COORDINATION

REPRÉSENTATION

Ces quatre missions ne peuvent pas être assumées par une seule personne sur une même région mais une personne peut cumuler plusieurs missions.
Tous les mandats liés à ces missions ont une durée de 2 ans (renouvelables 3 fois).

La personne en charge de la trésorerie ayant déjà été élue en 2024, cette mission n'est pas soumise à l'élection 2025.

Pour découvrir ces missions



Ou rendez-vous sur
agora.eedf.fr

Violet : Vote

Orange : Election

LE RÉCAP

SCRUTATEURS & MODALITÉS DE VOTES

Majorité absolue
Mains levées

VOTE 1: PRÉVU À 13H30 SAMEDI

ORDRE DU JOUR

Majorité absolue
Mains levées

VOTE 2: PRÉVU À 13H30 SAMEDI

RAPPORTS & ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Majorité absolue
Mains levées

VOTES 3 ET 4 : "LES RAPPORTS MORAL ET FINANCIERS", PRÉVU À 14H15 ET 14H40 SAMEDI

VOTE 5: "LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES", PRÉVU À 17H10 SAMEDI

ÉQUIPE RÉGIONALE

Par liste

Majorité absolue (relative si >1 liste)

VOTES 6: ÉLECTION PRÉVUE À 18H30 SAMEDI

Balotilo

PERSONNES EN CHARGE DES MISSIONS INSTITUTIONNELLES

Individuellement
Majorité absolue
Balotilo

VOTE 7: ÉLECTION PRÉVUE À 19H00 SAMEDI

PLAN D'ACTION RÉGIONAL, VŒUX, MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

Majorité absolue
Mains levées

VOTE 8: PRÉVU À 10H15 DIMANCHE

DÉLÉGUÉS À L'A.G.

VOTE 9: PRÉVU À 10H15 DIMANCHE

Par binômes
Majorité absolue
Balotilo

Majorité absolue :

- Si nombre de votants impair : Plus de la moitié des votants
- Si nombre de votants pair : Au moins la moitié des votants plus un.

Majorité relative:

La proposition qui a obtenu le plus de vote (*même si moins de la moitié des votants ont votés pour*)

A noter :

- Toute personne ayant émargé (même si absent dans la salle) est comptée dans la force de vote.
- Dans le cas des votes par Balotilo, les personnes ayant quitté le congrès à l'heure du vote ne participeront pas au vote (vote par correspondance interdit)